

Les considérations environnementales doivent faire partie intégrante des stratégies nationales relatives à la croissance économique et au développement. Il faudra beaucoup de temps, d'efforts et de ressources soigneusement canalisées pour régler l'énorme et difficile problème que pose la dégradation de l'environnement. Les gouvernements et les pays donateurs doivent sans plus tarder accorder à la question environnementale toute la place qui lui revient dans la planification de l'aide au développement et dans le cadre plus vaste de la planification économique.

Le spectre du SIDA est une source de vives inquiétudes pour tous les pays. A la tragédie humaine, s'ajoute le coût élevé des soins donnés aux victimes et des mesures de prévention. La perte de ressources humaines précieuses et le fardeau économique pourraient saper les efforts de redressement et de développement en Afrique. En 1987-1988, le Canada a alloué 5 millions \$ CAN au programme spécial de l'Organisation mondiale de la santé contre le SIDA et fournira le même montant en 1988-1989. De concert avec plusieurs autres pays, le Canada tente également d'élaborer des projets bilatéraux à l'appui des efforts internationaux. La contribution canadienne a pour but de renforcer les services médicaux de base, d'améliorer les connaissances en matière d'hygiène et de donner un caractère plus sûr aux banques de sang. En Afrique francophone, le Canada consacre 22 millions \$ CAN répartis sur cinq ans à un programme régional à l'appui des programmes nationaux de contrôle du SIDA. Des activités du même genre débiteront bientôt en Afrique anglophone.

Les gouvernements africains ont reconnu qu'il leur appartenait de façonner la destinée de leur continent. Déjà, nombre d'entre eux ont mobilisé les ressources nationales pour mettre en oeuvre les réformes nécessaires au redressement. La contribution canadienne au développement de l'Afrique repose sur la conviction que la communauté internationale a le devoir de prêter une aide soutenue et considérable. L'accroissement des apports concessionnels et de nouvelles mesures d'allègement de la dette seront nécessaires à la réforme des politiques. L'application immédiate et intégrale des mesures déjà en place est une priorité urgente. A court terme, la communauté internationale devrait avoir pour objectif de parachever le cadre de comparabilité du Club de Paris et de mener rapidement et dans un esprit généreux des négociations concernant la 9^e reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement, de même que la 3^e reconstitution du Fonds international de